

Conseil municipal du 9 février 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue par téléconférence dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Chicoutimi, le 9 février 2021, 11 h 30.

PRÉSENTS PAR

VIDÉOCONFÉRENCE: Mme Josée Néron, mairesse ainsi que tous les autres membres du conseil.

ÉGALEMENT

PRÉSENTS : M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Caroline Dion, greffière.

À 11h30, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. AFFAIRES GÉNÉRALES

2.1 Suspension des intérêts et des pénalités sur les taxes foncières et la tarification pour l'année 2021

3. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 1^{er} mars 2021 dans la salle Pierrette-Gaudreault de l'arrondissement de Jonquière, 4160, rue du Vieux-Pont, à 19h, à moins que le huis clos ne soit maintenu.

4. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

AVIS DE CONVOCATION

La greffière dépose devant le conseil un certificat établi par M. Jean-Marc Claveau, huissier, qui atteste que les documents ont été remis à tous les membres du conseil le 8 février 2021.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

VS-CM-2021-104

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance.

La mairesse demande le vote sur la proposition, aucun élu n'en fait la demande et ainsi la proposition est adoptée à l'unanimité.

2. AFFAIRES GÉNÉRALES

Conseil municipal du 9 février 2021

2.1 SUSPENSION DES INTÉRÊTS ET DES PÉNALITÉS SUR LES TAXES FONCIÈRES ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2021

VS-CM-2021-105

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay tient à aider les citoyens durant l'état d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay désire suspendre l'application des intérêts et des pénalités sur les taxes foncières et la tarification de l'année 2021 de manière à ce que les citoyens puissent payer leur compte de taxes le 22 avril pour le premier versement et le 12 août pour le deuxième sans pénalités ni intérêts;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay suspende l'application des intérêts et des pénalités, fixés par les résolutions VS-CM-2006-433 et VS-CM-2017-5, sur la taxe foncière et la tarification pour l'année 2021 entre le 22 février 2021 et le 22 avril 2021 ainsi qu'entre le 15 juin 2021 et le 12 août 2021.

La mairesse demande le vote sur la proposition, aucun élu n'en fait la demande et ainsi la proposition est adoptée à l'unanimité.

3. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 1^{er} mars 2021 dans la salle Pierrette-Gaudreault de l'arrondissement de Jonquière, 4160, rue du Vieux-Pont, à 19h, à moins que le huis clos ne soit maintenu.

4. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue de 11h39 à 11h39.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos, la population est invitée à faire parvenir leurs questions par courriel avant la séance.

Aucune question n'a été reçue.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse procède à la levée de la présente séance à 11h39.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 1^{er} mars 2021.

MAIRESSE

GREFFIÈRE

CD/sg